SBBK | CSFP |
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Conferenza svizra dals uffizis da la furmaziun professiunala
Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)

24 mai 2023

Rapport annuel 2022 de la CSFP élargie

261.50-1.8 scma

Sekretariat SBBK | Secrétariat CSFP c/o Generalsekretariat EDK | Secrétariat général de la CDIP
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
+41 31 309 51 11, sbbk-csfp@edk.ch

Table des matières

1 La CSFP et ses organes 4

1.1 Assemblée plénière et assemblée générale (CSFP élargie) 4

1.2 Comité 4

1.3 Bureau 4

1.4 Commissions 4

1.5 Secrétariat 5

2 Activités 6

2.1 Analyse rétrospective de la période marquée par Covid-19 6

2.2 Échange CSFP-CESFG sur la guerre en Ukraine et la situation de pénurie d'énergie 6

2.3 Engagement LENA 6

2.4 Forums de dialogue 7

2.5 Développement des professions 7

2.6 Révision des formations commerciales initiales et des formations initiales dans le commerce de détail 7

2.7 CSFO 8

2.8 CTFP 8

2.9 Positionnement des écoles supérieures 8

2.10 Semaine de la formation professionnelle 8

2.11 Initiative sur les soins infirmiers 9

2.12 Participation à des procédures d'audition 9

2.13 Journées thématiques et conférences 9

3 Projets 11

3.1 Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation: développement des professions 11

3.2 viamia 11

3.3 Mise en œuvre de la stratégie nationale 11

3.4 Fédération des données 12

3.5 OPTIMA 12

3.6 Formation et qualification des adultes 12

3.7 Blended Learning 13

4	**Séances des organes de la CSFP en 2022**	**14**
5	**Objectifs annuels 2022 et reporting**	**15**
6	**Membres**	**37**
6.1	Assemblée plénière	37
6.2	CSFP élargie	40
6.2.1	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)	40
6.2.2	Formation continue (CIFC)	41
6.3	Comité	41
6.4	Commissions	42
6.4.1	Commission Formation professionnelle initiale (CFPI)	42
6.4.2	Commission Développement des professions (CDP)	42
6.4.3	Commission Transition (CTR)	42
6.4.4	Commission Formation et qualification des adultes (CFQA)	42
6.4.5	Commission Organisation et processus (COP)	43
6.4.6	Commission Procédures de qualification (CPQ)	43
6.4.7	Commission Financement de la formation professionnelle (CFFP)	43
6.4.8	Commission Écoles supérieures (CES)	43
6.4.9	Commission CSFO (CCSFO)	43
6.5	Sous-commissions et autres	44
6.5.1	Sous-commission Lieux de formation de la Suisse alémanique	44
6.5.2	Sous-commission Formation professionnelle initiale (Suisse alémanique)	44
6.5.3	Sous-commission Formation professionnelle initiale (Suisse romande)	44
6.5.4	Sous-commission Directives pour l’échange informatisé des données	44
6.5.5	Groupe de coordination Formation et qualification des adultes (Suisse alémanique)	44
7	**Secrétariat**	**45**
8	**Annexe**	**46**

1 La CSFP et ses organes

1.1 Assemblée plénière et assemblée générale (CSFP élargie)

La CSFP s'est réunie en 2022 à l'occasion de deux assemblées plénières et d'une assemblée générale de la CSFP élargie. En plus des cheffes et chefs d'office de la formation professionnelle, y assistent également les cheffes et chefs d'office directement subordonnés au conseiller ou à la conseillère d'État de leur canton pour les thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la formation continue.

La CSFP élargie s'est réunie les 19 et 20 mai 2022 lors de l'assemblée générale des membres à Neuchâtel. Les assemblées plénières ont eu lieu le 24 février et le 15 septembre 2022 à Berne.

1.2 Comité

Le comité est composé de neuf membres en tout. Le président ou la présidente, les deux vice-présidents ou vice-présidentes et les deux présidents ou présidentes de la CDOPU et de la CIFC en sont membres d'office. La direction du CSFO, la ou le responsable du secrétariat général de la Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) ainsi qu'un représentant ou une représentante du SEFRI participent aux séances du comité à titre d'hôtes permanents. Le comité gère les dossiers stratégiques de la CSFP, et charge les commissions de la CSFP de l'élaboration des positions de la CSFP à l'attention du comité.

Le comité s'est réuni sept fois en séance ordinaire en 2022; les journées de réflexion du comité ont eu lieu les 9 et 10 novembre 2022 à l'Uetliberg dans le canton de Zurich.

1.3 Bureau

Le bureau de la CSFP se compose du président ou de la présidente, des deux vice-présidents ou vice-présidentes et de trois personnes issues du secrétariat de la CSFP. Les tâches du bureau sont d'opérer un tri parmi les dossiers en cours et de préparer les séances du comité et de l'assemblée plénière.

1.4 Commissions

Les tâches de la Conférence sont remplies par huit commissions permanentes couvrant les domaines suivants:

- Formation professionnelle initiale (CFPI)
- Développement des professions (CDP)
- Financement de la formation professionnelle (CFFP)
- Transition (CTR)
- Formation et qualification des adultes (CFQA)
- Organisation et processus (COP)

- Procédure de qualification (CPQ)
- Ecoles supérieures (CES)
- CSFO (CCSFO)

Les commissions peuvent mettre sur pied des sous-commissions et des groupes de travail pour effectuer diverses tâches.

1.5 Secrétariat

En 2022, le secrétariat de la CSFP a continué d'exercer son mandat officiel: il a préparé les assemblées plénières et l'assemblée générale de même que les séances du comité; il a assuré la gestion des affaires de toutes les commissions et a mis en œuvre les objectifs annuels formulés. Des changements de personnel ont eu lieu au sein du secrétariat en 2022 avec les départs de Miriam Shergold, Corinne Schumacher, Lara Ullmann, Bettina Beglinger, Christine Blatter et Anita Haas. Les postes devenus vacants ont heureusement pu être repourvus, et le secrétariat élargi avec l'arrivée de Peter Marbet, Gabriela Maurer et Pia Hess. La nouvelle structure adoptée au sein de l'unité de coordination II, avec ses deux directions spécifiques portant sur la formation générale et sur la formation professionnelle, a fait ses preuves et permet d'offrir, en interne comme en externe, un soutien et une coordination efficaces et appropriés.

2 Activités

Sur le plan du contenu, les grands axes de l'année 2022 ont été la recherche de solutions au sein du partenariat de la formation professionnelle ainsi que la coordination intercantonale pour les questions d'actualité.

2.1 Analyse rétrospective de la période marquée par Covid-19

Conformément à leurs objectifs, la CSFP et ses commissions ont évalué les travaux accomplis au sortir de la pandémie et ont défini les mesures à prendre en lien avec les changements occasionnés par cette période particulière. Parmi les points positifs constatés, on relèvera que le flux d'informations a pu être maintenu grâce aux échanges en ligne, et ce de manière accessible, efficiente et pragmatique, et qu'il a même parfois pu être simplifié. Un autre aspect positif à noter concerne les prestations de coordination accomplies par la task force récemment constituée; des solutions pragmatiques ont pu être trouvées, avec les partenaires de la formation professionnelle, pour les procédures de qualification 2020/2021, la mise en action des personnes en formation, la fréquentation des écoles professionnelles et des cours interentreprises (CIE) ainsi que le recrutement des personnes souhaitant entamer une formation professionnelle. S'agissant des défis qu'il a fallu relever, on retiendra l'augmentation parfois considérable de la charge de travail pour les membres des organes de la CSFP, en particulier lorsque des activités ou projets d'une certaine ampleur ont été poursuivis tandis que les cantons devaient en même temps faire face à une surcharge de travail. Parmi les enseignements tirés, on a constaté qu'il convient de garder les formes de séances en ligne ou hybrides, notamment pour des échanges courts, sans problématique particulière, entre des membres se connaissant bien. Pour les séances plus difficiles ou d'une certaine longueur, il est préférable de continuer à organiser des séances en présentiel.

2.2 Échange CSFP-CESFG sur la guerre en Ukraine et la situation de pénurie d'énergie

La guerre en Ukraine a débuté peu après la fin de la crise subite occasionnée par le coronavirus. Les structures mises en place pendant la crise afin de permettre des échanges entre le comité de la CSFP et celui de la CESFG ont pu être mises à profit telles quelles lors de cette transition pour traiter les nouveaux sujets de crise. Si, au début de la guerre au printemps 2022, il était avant tout question de l'accueil des jeunes réfugiés ukrainiens dans les offres de formation suisses du degré secondaire II, des défis se sont ajoutés dans le courant de l'été dans le contexte d'une possible pénurie d'énergie. Les séances régulières du mercredi soir en ligne ont servi aux cheffes et chefs des offices de plateforme qui leur a permis d'échanger sur les questions de mise en œuvre se posant à l'échelle cantonale, avec pour effet un renforcement de la collaboration entre la formation professionnelle et la formation générale du degré secondaire II.

2.3 Engagement LENA

L'engagement pris le 10 novembre 2021 par les partenaires de la formation professionnelle concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage (LENA) a porté ses fruits. C'est la conclusion à laquelle est parvenue une délégation des partenaires de la formation professionnelle dans le cadre d'un état des lieux dressé le 9 décembre 2022. L'expérience montre que l'engagement pris est efficace et

qu'il constitue une base solide pour la communication vis-à-vis des entreprises formatrices et d'autres acteurs. Si, au début, les avis étaient parfois encore critiques concernant cette déclaration d'engagement, celle-ci s'est entretemps bien établie et est aujourd'hui reconnue. Le principe adopté est le suivant: les contrats d'apprentissage doivent être conclus au plus tôt le 1er août de l'année précédant l'entrée en formation, donc au plus tôt un an à l'avance.

2.4 Forums de dialogue

Les forums de dialogue offrent une structure d'échange réunissant la Confédération, les cantons, les écoles professionnelles et les organisations du monde du travail (OrTra); ils ont été créés sur mandat de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP). Le forum de dialogue «Prestataires de la formation initiale en école et des cours interentreprises» favorise les échanges entre les écoles professionnelles, les prestataires privés de formations en école et les prestataires de cours interentreprises d'une part, et les membres de la CTFP d'autre part. Il est organisé par le secrétariat de la CSFP. La deuxième édition a eu lieu le 4 mai 2022 au *Festsaal* de la Technische Fachschule à Berne; elle était consacrée au thème *Bring Your Own Device* (BYOD, littéralement «apportez votre équipement personnel de communication»). À cette occasion, quatre stands World Café ont notamment été mis sur pied afin de répondre aux diverses questions posées en rapport avec ce sujet, et ils ont permis de traiter, parmi d'autres questions, celles des examens passés sur les appareils personnels, de la formation continue du corps enseignant, de la conception pédagogique qui sous-tend l'éducation aux médias ou encore des exigences en matière d'infrastructure dans les écoles professionnelles.

2.5 Développement des professions

Les travaux se sont aussi poursuivis dans les révisions des ordonnances sur la formation professionnelle initiale: les principaux thèmes traités ont à nouveau été les révisions complexes portant sur les branches d'une certaine taille, telles que les employées et employés de commerce, le commerce de détail, l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) de même que l'agriculture. Du point de vue des cantons, des points d'achoppement se présentent dans le cadre des révisions quand les OrTra souhaitent revoir à la hausse le nombre de jours CIE, mais aussi quand la procédure de qualification comporte une structure complexe ou quand la mise en œuvre s'avère compliquée de manière générale.

2.6 Révision des formations commerciales initiales et des formations initiales dans le commerce de détail

Durant l'année qui a précédé l'entrée en vigueur de toutes les prescriptions révisées sur la formation – les formations initiales dans le commerce de détail sont déjà mises en œuvre depuis l'été 2022 – un certain nombre de questions opérationnelles ont progressivement pris de l'importance. Parmi les points particulièrement importants pour la mise en œuvre, on peut citer l'élaboration de séries de modèles pour la note d'expérience de l'école, la formation continue des enseignantes et enseignants de même que les options pour le domaine à choix 2 (domaine commercial). En matière d'information et de communication, les brèves de l'Organe national de coordination (ONC) ont été remplacées par le portail d'information *La Réforme* | *Die Reform*. Le groupe de travail chargé de la mise en œuvre dans les cantons a élaboré un grand nombre de documents en vue de la mise en œuvre (dont la recommandation n° 9 de la CSFP, dans sa version révisée), à côté de ses prestations

d'information visant à soutenir les écoles et les entreprises formatrices. Les cantons ont organisé plusieurs séances d'information, en allemand et en français, lesquelles ont suscité un grand intérêt.

2.7 CSFO

À la suite de différents changements en termes de personnel et de structures, le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO a subi une phase de réorientation. S'il conserve sa fonction habituelle de prestataire au service des cantons, il est toutefois prévu que ses offres évoluent, pour passer de produits imprimés à des offres et bases de données numériques. En tant qu'agence spécialisée de la CDIP, il s'est considérablement développé ces dernières années, et ses structures et processus ont dû être consolidés en conséquence. Ces changements se sont répercutés sur le budget. Ils ont également permis de clarifier certaines compétences en rapport avec les organes de la CSFP qui ont des interfaces directes avec le CSFO.

2.8 CTFP

La collaboration au sein de la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP a continué de se développer positivement durant sa deuxième année d'activité. La nouvelle gouvernance qui s'est établie dans la formation professionnelle a fait ses preuves; on n'imagine plus le système sans la participation de la CTFP. Cette dernière pilote les projets de l'Initiative Formation professionnelle 2030 et prépare les décisions stratégiques concernant la formation professionnelle à l'attention du sommet national de la formation professionnelle. La CSFP occupe une position de choix au sein de la CTFP grâce à ses représentantes et représentants. Un aperçu des thèmes traités dans le cadre de Formation professionnelle 2030 peut être obtenu ici.

2.9 Positionnement des écoles supérieures

Le projet mené par le SEFRI en vue d'améliorer le positionnement des écoles supérieures (ES) a franchi des jalons importants durant l'année écoulée. Différentes journées de travail ont eu lieu, avec la participation d'expertes et experts représentant les différents acteurs concernés (cantons, CTFP, *sounding board* ES, représentants des ES, OrTra et hautes écoles), afin de traiter des questions de fond et des mesures envisageables au sein du partenariat de la formation professionnelle. S'appuyant sur ces travaux, le SEFRI a présenté au début du mois de juillet un rapport, qui a été soumis pour discussion aux organes de la formation professionnelle et des hautes écoles. Pour la CSFP, les principaux points qui s'en dégagent sont le titre de «professional bachelor» et une protection de la dénomination pour les écoles supérieures en tant qu'institutions.

2.10 Semaine de la formation professionnelle

Depuis plusieurs années, la Journée radiophonique (connue en allemand sous le nom de «Radiotag») constitue une forme reconnue de promotion de la formation professionnelle à l'échelle intercantonale. À cette occasion, les cantons collaborent avec des stations radiophoniques régionales, qui diffusent ce jour-là des contributions rédactionnelles sur l'importance de la formation professionnelle. D'où la surprise suscitée par l'annonce du SEFRI, qui a fait savoir que cette action n'allait plus être soutenue financièrement par la Confédération. Une analyse

approfondie de la question a révélé qu'il fallait revoir le concept et le proposer dorénavant de manière plus large, sous la forme d'une «Semaine de la formation professionnelle», en incluant les nouveaux canaux de communication, et notamment les médias sociaux. Le secrétariat de la CSFP a finalement pu obtenir un soutien pour le nouveau concept sous la forme d'un cofinancement assuré via la promotion de projets du SEFRI.

2.11 Initiative sur les soins infirmiers

À la suite de l'initiative sur les soins infirmiers, le Conseil fédéral a proposé une mise en œuvre par étapes. La première consiste en une offensive de formation et porte donc essentiellement sur des thématiques relevant de la formation. Le Secrétariat général de la CDIP est représenté dans les structures de projet de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, tout comme la Conférence suisse des directeurs de la santé CDS. Cette offensive repose principalement sur le financement des aides à la formation, qui doivent permettre aux personnes intéressées d'accéder aux formations en soins infirmiers dans les écoles supérieures (ES) et dans les hautes écoles spécialisées (HES), et qui, pour des raisons financières, ne pourraient pas le faire sinon. À cela s'ajoute un financement supplémentaire octroyé aux ES et HES pour leurs filières en soins infirmiers, dans le but également de permettre une augmentation du nombre de diplômes dans ces filières. Les conférences cantonales de la CDIP et de la CDS ont coordonné et facilité les travaux de mise en œuvre à l'échelon cantonal. La CSFP s'intéresse dans un premier temps aux conventions-programmes conclues avec le SEFRI pour le financement des centres de formation ES de même qu'à l'aménagement des aides à la formation.

2.12 Participation à des procédures d'audition

En 2022, la CSFP a élaboré des prises de position modèles à l'intention de ses membres en lien avec les procédures d'audition et de consultation suivantes:

- huit propositions de réponse à des auditions relatives à quinze ordonnances sur la formation (commission Développement des professions)
- deux auditions portant sur la réglementation en matière de procédure de qualification avec validation des acquis
- prise de position modèle pour la procédure de consultation relative à l'«Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le Québec et cinq Arrangements de reconnaissance mutuelle»

2.13 Journées thématiques et conférences

- La Conférence intercantonale de la formation continue CIFC a organisé deux rencontres visant à favoriser les échanges sur le thème de l'inclusion numérique. La première a eu lieu le 26 janvier 2022, sous la forme de vidéoconférence, et la deuxième, le 4 mai 2022 à Berne. Ces rencontres ont permis à des partenaires privés et publics confrontés à la thématique de l'inclusion numérique de se retrouver, et elles ont révélé la diversité des mesures déjà existantes ou en cours de développement.
- La commission Écoles supérieures CES a organisé une journée professionnelle le 28 septembre 2022 à Berne. Lors de cette rencontre, différents instruments de mise en œuvre de la recommandation de la CSFP sur

la surveillance des ES ont été présentés et un échange fructueux sur la surveillance a pu être initié. La journée d'étude sera reconduite le 19 septembre 2023 à Berne.

- La commission Formation professionnelle initiale CFPI a organisé la Séance d'automne nationale pour la surveillance des apprentissages et des écoles les 10 et 11 novembre 2022 à Schaffhouse. Avec 110 participants et une vingtaine d'orateurs, oratrices, intervenantes et intervenants lors des ateliers, ces journées ont été une réussite et ont permis de nombreux échanges.
- La commission Développement des professions CDP à organisé la journée d'information par à l'intention des déléguées et délégués des cantons le 13 décembre 2022 à Berne. Y ont participé 60 représentantes et représentants des cantons de toutes les régions linguistiques; la journée a été conduite par une dizaine d'orateurs et oratrices, et jalonnée d'ateliers intéressants.

3 Projets

3.1 Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation: développement des professions

Trois volets spécifiques ont été lancés en lien avec le projet «Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle», qui s'inscrit dans le cadre de Formation professionnelle 2030. L'un de ces volets est consacré aux «problèmes d'efficacité et mauvaises affectations dans le développement des professions» et entend clarifier les compétences dans ce contexte, de même que la manière d'optimiser les processus. La table ronde qui s'est tenue à Morat les 12 et 13 mai 2022 a été l'occasion de passer en revue le processus de développement des professions au sein du partenariat de la formation professionnelle et de tirer différentes mesures de cette analyse. La CTFP a ensuite mis sur pied un groupe d'accompagnement pour affiner encore les mesures discutées, établir des priorités et les attribuer aux partenaires responsables. Parmi les paquets de mesures convenues on peut citer la clarification du rôle des commissions Développement de la profession et qualité (DP&Q), la manière de gérer les désaccords au sein du partenariat de même que les révisions complexes, et enfin la définition des responsabilités en matière de traductions. Le comité de la CSFP prend part à ces discussions via sa commission Développement des professions (CDP) et élabore des propositions de solution à l'intention des cantons.

3.2 viamia

Se fondant sur les enseignements tirés de la phase pilote, la Confédération et les cantons ont continué à développer l'offre viamia et l'ont mise en œuvre, à l'échelle nationale, à partir de 2022. Les évaluations du premier semestre révèlent un niveau de satisfaction toujours aussi élevé et un même taux de recommandation de la part de la clientèle. Le produit rencontre un grand succès auprès du groupe cible formé des travailleurs et travailleuses de plus de 40 ans, et il contribue de manière vérifiable au maintien de l'employabilité de ces personnes. Jusqu'à présent, les personnes peu (ou relativement peu) qualifiées, dont l'employabilité n'est pas très élevée, n'ont que peu fait appel à cette offre. C'est la raison pour laquelle une agence mandatée par la Confédération a élaboré un certain nombre de mesures de communication pour en faire la promotion à l'échelle nationale et cantonale, en vue de s'adresser spécifiquement à ce groupe cible; ces mesures seront mises en œuvre en 2023. La plateforme en ligne destinée à assister les personnes intéressées à mener elles-mêmes une réflexion sur leur carrière a pu être développée, tant sur le plan technique que sur celui du contenu, et a été lancée au printemps. Dès 2023, viamia entrera dans la phase du programme prévue sur deux ans.

3.3 Mise en œuvre de la stratégie nationale

À l'automne 2021, la CDIP avait adopté la stratégie nationale OPUC de même que le plan d'action pour une première phase de mise en œuvre allant jusqu'à fin 2023. La mise en œuvre progressive d'autres actions a pu être menée à bien en 2022, et en particulier les actions suivantes, jugées prioritaires: «définition des compétences à promouvoir en matière de développement de carrière» ainsi que «mise à jour du profil de compétences pour les conseillères et conseillers de l'orientation professionnelle et de carrière». Certaines actions ont été reportées en raison de retards ou de mises au point supplémentaires devant encore être réalisées, et le plan d'action a été

adapté en conséquence. Au printemps 2023, un rapport de la CDIP rendra compte de la réalisation de cette première phase de mise en œuvre, et le plan d'action applicable à partir de 2024 sera présenté pour approbation.

3.4 Fédération des données

Le projet «Fédération des données dans la formation professionnelle» a pour but de simplifier l'échange de données dans la formation professionnelle à l'échelle suisse et de permettre une meilleure utilisation des données. Il repose essentiellement sur la mise en place d'une infrastructure technique qui permette d'échanger, de consulter et d'exploiter des données dans toute la Suisse, sans que les jeux de données doivent être stockés de manière centralisée en un seul endroit. L'agence spécialisée Educa élabore un concept détaillé sur les principes de base de la future architecture; la CSFP a été invitée en 2022 à des séances d'information et elle prendra position sur la mise en œuvre en 2023.

3.5 OPTIMA

Sous le label «OPTIMA» et sous la responsabilité de la commission Organisation et processus (COP) sont menés d'autres projets visant à optimiser les flux actuels de données au niveau national. L'accent a surtout été mis sur les travaux de finalisation des projets «HAKA» (harmonisation de l'échange de données entre offices cantonaux de la formation professionnelle) et «eCH» (remplacement des anciennes directives d'échange de données dans la formation professionnelle par une norme eCH), lesquels posent les bases nécessaires à la future harmonisation des premiers processus d'échange de données entre les cantons. Les membres de la CSFP se sont engagés à standardiser l'échange de données des six premiers processus opérationnels centraux d'ici fin 2025 via les cantons. À la fin 2022, la structure avait en outre été précisée dans le domaine de la gestion des données pour la formation professionnelle, et une feuille de route avait été établie, laquelle porte aussi sur les activités du CSFO et d'Educa en matière de gestion des données.

3.6 Formation et qualification des adultes

- Pour la période allant de mars 2020 à juin 2022, la CSFP avait engagé une direction de projet, chargée de conduire la mise en œuvre de la mesure 4 décidée par le Conseil fédéral de même que les autres projets en cours dans le domaine de la formation et de la qualification des adultes. Le poste a été cofinancé via la promotion de projets du SEFRI. Après le départ de la direction de projet, les travaux ont été confiés au secrétariat de la commission Formation et qualification des adultes (CFQA). Des recommandations, élaborées dans les groupes de travail spécifiques aux professions et comprenant des représentantes et représentants des organisations du monde du travail et des cantons, ont été présentées pour la validation dans les six professions pilotes retenues. Il s'agira à présent de faire consolider les recommandations par les OrTra nationales et de vérifier leur utilité pour les services cantonaux ou les spécialistes du domaine. Il conviendra également d'examiner la possibilité d'établir des recommandations de validation pour d'autres professions.
- Le sommet national de la formation professionnelle qui s'est tenu le 14 novembre 2022 a vu l'adoption de la déclaration d'engagement relative aux objectifs d'encouragement en matière de certification professionnelle pour adultes. La mesure 4 décidée par le Conseil fédéral fait partie intégrante de la déclaration d'engagement. La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) a mis sur pied un groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre de la déclaration d'engagement.

- Le rapport final présenté par le Bureau BASS et intitulé «Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes: inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse» a permis de clore les deux projets du même nom, réalisés dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030. Sa publication a été approuvée par l'Assemblée plénière de la CDIP le 23 juin 2022. Le comité de la CSFP a de plus demandé à la CFQA d'examiner les résultats du rapport final en regard des compléments apportés en 2018 à l'accord intercantonal sur les écoles professionnelles (AEPr) (annexe pour l'année scolaire) de même qu'en vue de la mise en œuvre de la recommandation de la CSFP intitulée «Financement de la formation professionnelle pour adultes», puis de présenter ses conclusions. Ces conclusions ont été élaborées au cours de l'année 2022 et seront adoptées par la CSFP en février 2023.
- La CFQA a élaboré une nouvelle recommandation sur la manière de prendre en compte les temps partiels (pour l'attestation de l'expérience professionnelle acquise) en vue de l'admission directe à la procédure de qualification. Cette recommandation sera adoptée par la CSFP en février 2023.
- L'intégration dans le projet «Registre des écoles professionnelles» de la commission Organisation et processus (COP) a été initiée pour le projet «Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes».
- Un descriptif du processus de validation des acquis a été élaboré pour toutes les professions donnant la possibilité de faire valider des acquis.

3.7 Blended Learning

Le guide d'orientation sur le blended learning, qui a été élaboré de manière partenariale, définit les conditions générales nécessaires pour le recours aux plateformes numériques d'enseignement et d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale. La consultation menée sur le projet dans les cantons a mis en évidence la nécessité de prendre des mesures sur les plans technique, juridique, financier et pédagogique, et a conféré plus de poids aux retours déjà exprimés. Les remarques faites ont été transmises pour traitement aux organes concernés de la CSFP.

4 Séances des organes de la CSFP en 2022

Commission / organe	Sous-commission	Groupe de travail	Séances
Assemblée plénière			3
Comité			7
Formation professionnelle initiale (CFPI)			7
	Formation initiale en entreprise D-CH		5
	Formation initiale en entreprise F-CH		3
	Lieux de formation D-CH		4
		Compensation des désavantages	4
		ONC	16
		Mise en œuvre	8
		Maturité professionnelle	6
Développement des professions (CDP)			11
Transition (CTR)			3
Formation et qualification des adultes (CFQA)			4
	Groupe de coordination D-CH		4
Organisation et processus (COP)			5
	Échange de données		4
		Groupe stratégique eCH	7
Procédures de qualification (CPQ)			3
	Responsables des examens D-CH (SK-PL)		9
	Responsables des examens F-CH (SCOP)		8
Financement de la formation professionnelle (CFFP)			3
		KoRe+	1
Écoles supérieures (CES)			6
CSFO (CCSFO)			3
Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP)			6
Total (2021: 130)			**140**

La commission Procédure de qualification dont la sous-commission Responsables des examens D-CH et F-CH, la sous-commission Directives pour l'échange de données et la commission CSFO sont placées sous la responsabilité du CSFO.
La sous-commission Lieux de formation F-CH et le groupe de coordination Qualification des adultes F-CH sont placés sous la responsabilité de la CLPO.

5 Objectifs annuels 2022 et reporting

Chaque année, la CSFP élabore son programme d'activités, et donc ses objectifs opérationnels, sur la base de sa vision, de sa mission et de ses objectifs stratégiques. Les compétences correspondantes sont attribuées aux commissions concernées. Une approbation par le comité et/ou l'assemblée plénière est prévue pour certains des objectifs. Les objectifs annuels ont été élaborés lors de la journée de réflexion qui s'est déroulée en novembre de l'année écoulée, puis ils ont été complétés et consolidés au printemps par le comité et par l'assemblée plénière.

Les objectifs stratégiques figurant ci-après sont tirés des bases stratégiques de la CSFP.

Objectif stratégique 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
1.1	**Optimiser la gouvernance au niveau des organes (projet Formation professionnelle 2030)** La CSFP participe activement, par le biais de ses deux représentants au sein de la CTFP, à l'élaboration de propositions et veille à leur consolidation au sein de la CSFP et de la CDIP. Elle évalue et planifie les adaptations à apporter à ses structures et à ses processus et met en place la collaboration partenariale dans le cadre de la nouvelle structure des organes.	Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP	Suivi du thème de la gouvernance lors de la retraite de la CTFP de janvier 2022 Décembre 2022	La nouvelle structure des organes du partenariat de la formation professionnelle est désormais bien établie; la CTFP a livré un premier rapport annuel positif. Grâce aux formes de séance tant en ligne qu'hybrides, il est possible de maintenir des échanges aisés entre les membres de la CSFP, après la période marquée par la Covid-19 également; les échanges et la collaboration fonctionnent bien. Les membres de la CSFP ont conscience des limites du système de milice et de la situation tendue sur le plan des ressources

				du côté des cantons, comme de celui du secrétariat, et ils veillent à en tenir compte.
1.2	**Optimiser la gouvernance au niveau des processus et des incitations (projet Formation professionnelle 2030)** La CSFP participe à l'analyse des mesures qui, selon les cantons et les organisations du monde du travail, sont nécessaires pour améliorer les processus et les incitations dans le cadre de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle et apporte dans la discussion ses propositions pour clarifier les responsabilités en matière de contenus et de finances.	CFFP Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP	Décembre 2022	La table ronde qui s'est tenue à Morat les 12 et 13 mai 2022 a été l'occasion pour les partenaires de la formation professionnelle de passer en revue le processus de développement des professions et a mis en lumière la nécessité d'agir à certains niveaux (financement, traductions, manière de gérer les désaccords). Des mesures en lien avec ces constats seront formulées et traitées en 2023 dans le cadre du partenariat de la formation professionnelle.
1.3	**Augmenter la transparence des coûts et des flux financiers dans le domaine de la formation professionnelle** Le secrétariat accompagne le processus de relevé des coûts de la formation professionnelle mené par le SEFRI. Il vérifie, valide et complète les calculs effectués chaque année par ce dernier en vue de l'établissement de prévisions de coûts.	CFFP	Décembre 2022	La commission examine chaque année les résultats de l'enquête du SEFRI sur les coûts de la formation professionnelle, et en vérifie la plausibilité. Elle intervient également dans l'élaboration des prévisions de l'évolution des coûts en précisant les effets particuliers à prendre en compte.

Objectif stratégique 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
2.1	**Développer sa position sur la flexibilisation de la formation professionnelle initiale** Les résultats du groupe de travail Flexibilisation de la CSFP sont comparés aux travaux du groupe de travail Flexibilisation de l'OrTra et développés conjointement. Dans le cadre de ce développement, les aspects concernant la modularisation de la formation professionnelle initiale sont approfondis et, en vue des révisions à venir, une position de la CSFP est établie.	Groupe de travail Flexibilisation CDP CFPI	Décembre 2022	Les résultats du projet «Flex2B» de l'OrTra n'ont pas pu être réutilisés comme souhaité pour le projet de la CSFP. C'est pour cela et pour des raisons de ressources que le projet de la CSFP a été suspendu en 2022. Il sera repris dans le courant 2023.
2.2	**Contribuer à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle** La CSFP participe au développement de la vision 2030 de la formation professionnelle et veille à ce que les intérêts des cantons soient dûment pris en considération au sein de la CTFP ainsi que dans l'organisation des projets planifiés. Compte tenu de la situation actuelle, les travaux sont traités par ordre de priorité au sein de certains projets. Le transfert de connaissances est assuré entre les représentants des cantons au sein des groupes de travail, d'une part, et les organes de la CSFP (commissions, comité, représentation des cantons au sein de la Conférence tripartite de la formation	Comité de la CSFP Commissions Secrétariat	En continu	Les membres de la CSFP ont conscience des limites du système de milice et de la situation tendue sur le plan des ressources du côté des cantons comme de celui du secrétariat; certains projets ont de ce fait été suspendus ou reportés. Le secrétariat est en train de standardiser et donc de professionnaliser le processus de recrutement des représentantes et représentants des cantons dans les organes nationaux et les groupes de travail. Il travaille aussi à réactiver et mettre à jour la liste des personnes mandatées en 2018; cette liste sera à l'avenir annexée au rapport annuel.

	professionnelle CTFP) ainsi que le secrétariat, d'autre part.			
2.3	**Accompagner la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employée et employé de commerce** La CSFP accompagne la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employée et employé de commerce. Elle analyse les mesures à prendre par les cantons pour une mise en œuvre réussie et coordonnée au niveau intercantonal, et en assure le suivi. Dans le cadre d'un essai pilote, un organe national de coordination réunissant les partenaires de la formation professionnelle a été mis sur pied en août 2020 pour superviser ces révisions et la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences opérationnelles. Les représentants des cantons au sein de l'organe national de coordination assurent le transfert de connaissances vers les organes de la CSFP et veillent à ce que le calendrier prévu soit respecté. Ils surveillent en outre les implications financières (formation continue, licences pour les plateformes numériques, coûts des supports de cours) et portent ces questions devant les organes compétents.	CFPI / CDP / CFFP Comité de la CSFP	Août 2022; puis ultérieurement en vue d'une mise en œuvre réussie	Pour chacun des deux processus de révision, la CSFP a participé à huit séances stratégiques et opérationnelles de l'ONC. Le groupe de travail Mise en œuvre de la CFPI élabore les documents nécessaires à la mise en œuvre au niveau des cantons. L'ONC et le groupe de travail Mise en œuvre ont organisé plusieurs séances d'information pour différents groupes cibles, en allemand et en français. Le transfert de connaissances vers les organes de la CSFP a été assuré. Tous les cantons intéressés ont participé à l'évaluation de l'ONC, qui sera présentée en février 2023.
2.4	**Améliorer les processus de révision des partenaires de la formation professionnelle** La CSFP évalue le potentiel d'amélioration dans les processus de révision des partenaires de la formation	Comité de la CSFP CDP (direction) CFPI	Décembre 2022 Dans le cadre du projet «processus et	La table ronde qui s'est tenue à Morat les 12 et 13 mai 2022 a été l'occasion pour les partenaires de la formation professionnelle de passer en revue le processus de développement des

	professionnelle et propose des ébauches de solutions. Elle en discute au sein des organes concernés de la CSFP et élabore les bases nécessaires pour ses processus internes. Au besoin, les résultats de ces discussions sont repris dans les travaux de la CTFP sur l'optimisation des processus et des mécanismes d'incitation (projet Formation professionnelle 2030). En rapport avec ce projet d'optimisation de la CTFP, il convient de faire attention à ne pas créer de doublons. L'objectif est d'améliorer les processus de révision en prenant systématiquement en compte les considérations émanant des acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Ces considérations peuvent notamment concerner les spécificités régionales, les distinctions entre simple adaptation et réforme de grande ampleur, le déroulement de la consultation, la participation des écoles professionnelles ou encore l'échange d'informations interne. Il faut également tirer des conclusions sur d'autres difficultés, comme l'accélération des procédures, la flexibilisation ainsi que la numérisation des méthodes et des moyens d'apprentissage.	des mécanismes d'incitation: développement professionnel».	professions et a mis en lumière la nécessité d'agir à certains niveaux (financement, traductions, manière de gérer les désaccords). Des mesures en lien avec ces constats seront formulées et traitées en 2023 dans le cadre du partenariat de la formation professionnelle. Le comité de la CSFP a décidé le 20 janvier 2022 de ne pas poursuivre le développement du modèle mixte de la CDP sur la professionnalisation des déléguées et délégués des cantons. Le défi des exigences élevées posées aux déléguées et délégués des cantons dans le système de milice n'est ainsi pas résolu.

Objectif stratégique 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
3.1	**Mobilité** La CSFP encourage les mesures visant à renforcer – en particulier au niveau national – la mobilité et l'acquisition de langues étrangères dans le cadre de la formation professionnelle et soutient les activités de Movetia, avec la collaboration de tous les partenaires de la formation professionnelle. Un monitorage est mis en place en lien avec la mise en œuvre de la recommandation actualisée de la CSFP concernant l'enseignement bilingue. Pour la conférence nationale bili qui aura lieu en 2022, elle contribue à la mise en réseau des acteurs ainsi qu'à la préparation et à la campagne de communication de la conférence.	CFPI Comité de la CSFP	En continu	L'assemblée plénière de la CSFP s'est entretenue le 24 février 2022 avec Movetia au sujet de son nouveau programme de mobilité «Échanges nationaux dans la formation professionnelle» (NABB). La conférence nationale bili a eu lieu le 6 avril 2022. La CFPI en a fait la promotion.
3.2	**Élargir les offres pour les jeunes rencontrant des difficultés** La CTR évalue la recommandation en matière d'encadrement individuel spécialisé par rapport aux mesures relatives aux transitions.	CTR	Deuxième trimestre 2022	La présidence de la CTR n'ayant pas été repourvue pendant un certain temps, il n'a pas été possible de procéder à l'examen de cette recommandation; l'évaluation est reportée à 2023.
3.3	**Améliorer les processus de mise en œuvre de la compensation des désavantages**	Groupe de travail CFPI	Mai / septembre 2022	Le groupe de travail a élaboré différents scénarios pour la mise en œuvre intercantonale de la compensation des désavantages et a

	Un groupe de travail de la CFPI vérifie la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans les cantons et soumet au comité de la CSFP des propositions concernant les adaptations à apporter dans la recommandation 7. Le but de cette vérification et de ces adaptations est d'uniformiser les processus, notamment dans le cadre de la collaboration intercantonale, et d'appliquer une recommandation consolidée garantissant une sécurité juridique plus élevée. Cette recommandation inclut en outre désormais les troubles du spectre autistique. Le groupe de travail soumet au comité de la CSFP, sur la base de la décision de l'assemblée plénière du 17 septembre 2021, une proposition d'uniformisation des processus qui répond aux préoccupations exprimées à cette occasion concernant la sécurité juridique.	Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP		demandé l'avis du service juridique de la CDIP à ce sujet, une démarche qui a pris quelques mois. Pour des questions de ressources, ce sujet a été relégué dans les affaires moins prioritaires par le secrétariat de la CFPI.
3.4	**Intégrer les adolescents et jeunes adultes en Suisse** La CTR suit les travaux du SEM relatifs à la prolongation du projet de préapprentissage d'intégration jusqu'à l'année scolaire 2023/2024 et ceux afférents à l'extension du programme, à partir de l'année scolaire 2021/2022, aux adolescents et jeunes adultes ne relevant pas du domaine de l'asile de même qu'à des domaines professionnels supplémentaires connaissant une pénurie de main-d'œuvre (professions des soins et professions TIC en particulier). Elle coordonne la mise en œuvre du projet dans les cantons et fournit des retours sur le monitorage du SEM.	CTR	En continu	La pérennisation du préapprentissage d'intégration a été lancée par le SEM en 2022. Durant la première phase, le président de la CSFP de même qu'un délégué de la CTR ont participé aux travaux du groupe d'accompagnement. Des échanges réguliers ont également eu lieu entre la CTR et les responsables du SEM. Dès 2023, la CTR se tiendra à disposition pour assumer une fonction consultative, tant pour la pérennisation que pour la mise en œuvre du PAI+.

3.5	**Les jeunes à la «Transition I»** Nombreux sont les jeunes qui, après avoir suivi une scolarité intégrative, ont des difficultés à intégrer une formation professionnelle initiale. La CTR détermine sur la base d'un état des lieux relatif à cette thématique les mesures à prendre. Un document de base sur le sujet est établi, puis ajusté avec l'aide des acteurs de ce champ. Au besoin, la CDIP peut émettre une recommandation à partir des résultats obtenus.	CTR	Décembre 2022	Un état des lieux a été dressé en 2021. Les résultats ont été discutés au sein de la CTR; un document de base et des recommandations ont été établis en collaboration avec la Conférence des Offices AI. Ces recommandations ont été reprises par différents cantons. Il est prévu de procéder à un bilan de la situation en 2023 pour vérifier l'utilité des recommandations et déterminer les éventuelles autres mesures qui s'avéreraient nécessaires.
3.6	**Mise en œuvre de la recommandation de la CSFP relative à la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes** En 2022, la nécessité de mener une enquête sur la mise en œuvre auprès des cantons sera évaluée puis, le cas échéant, l'enquête lancée (obstacles, nécessité de procéder à des adaptations, etc.).	CFQA	2022/2023 suivi de la mise en œuvre de la recommandation dans le cadre du projet de validation des acquis de l'expérience	Le suivi de la mise en œuvre de la recommandation relative à la prise en compte des acquis en culture générale sera réalisé vers la fin de l'année 2023.
3.7	**Établir une vue d'ensemble des offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes (projet Formation professionnelle 2030)** La CFQA établit une vue d'ensemble des offres pour adultes proposées au niveau de la formation professionnelle initiale et identifie les mesures à prendre pour optimiser les conditions types de la formation et de la qualification des adultes. À cet égard, une attention particulière doit être portée à la formation générale.	CFQA	Démarrage en 2022	Le projet est mené conjointement avec le projet Optima «registre des écoles professionnelles» de la COP.

3.8	**Assurer un monitorage de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une MP** La CFPI met en place un système de monitorage en se basant sur les recommandations découlant du projet Évaluation de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une maturité professionnelle. Le mandat de cette évaluation a été confié à econcept. Le rapport final paraît en décembre 2021. Les organes de la CSFP sont informés des résultats du rapport à partir du deuxième trimestre. La CFPI développe des mesures à partir de la valorisation des résultats du rapport de tendance de la HEFP sur les parcours de formation, les défis et les potentiels de la maturité professionnelle (sélection des jeunes pour la MP, mesures de soutien et, le cas échéant, renforcement de la collaboration intercantonale).	CFPI	Deuxième – quatrième trimestre 2022	En mai 2022, des informations ont été portées à la connaissance de l'assemblée plénière de la CSFP sur l'étude relative à l'aptitude aux études des titulaires d'une maturité professionnelle, de même que sur d'autres études de référence pouvant servir de base pour la révision de la MP. La CFPI adoptera les mesures résultant de la valorisation du rapport de tendance de la HEFP en janvier 2023.
3.9	**Favoriser la reconversion et le perfectionnement** Le parcours professionnel est rarement linéaire. Au contraire, il s'apparente de plus en plus à un réseau individuel d'acquis de formation formels et informels. Afin de tenir compte de cette évolution et du besoin de flexibilisation dans le monde du travail, les acquis de formation pertinents doivent être pris en compte dans la formation professionnelle (initiale). Par ailleurs, les coûts directs et indirects de la formation ne doivent pas être une source de découragement pour les personnes qui souhaitent (continuer à) se former. Des solutions de financement interinstitutionnelles	CFQA CIFC	Décembre 2022 Deuxième – troisième trimestre 2022	Le projet relatif à la prise en compte des acquis de formation sera relancé une fois que la déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle de novembre 2022 aura été adoptée, et que sa faisabilité aura été vérifiée. Le rapport du Bureau BASS «Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes» a été publié en 2022. En novembre 2022, le comité de la CSFP a souhaité qu'une plateforme soit créée et qu'elle présente les changements en cours dans les cantons en

	adaptées doivent être mises au point (coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux). Une enquête nationale sur les possibilités et les lacunes de financement sert de base à l'élaboration de solutions de financement. La maîtrise des compétences de base est vérifiée et des outils adéquats sont proposés pour évaluer le niveau des personnes avant qu'elles intègrent une formation certifiante, et des cours de préparation sont proposés en cas de nécessité.			rapport avec les coûts directs et indirects en matière de certification des adultes.
3.10	**Contrat d'apprentissage pour adultes (projet Formation professionnelle 2030)** De nombreux adultes obtiennent un diplôme de formation professionnelle initiale sans contrat d'apprentissage (art. 32 OFPr). L'objectif initial était de développer pour ces adultes et leurs entreprises d'engagement un complément au contrat d'apprentissage qui règle entre autres les modalités de financement, les conditions d'engagement jusqu'à l'obtention du diplôme professionnel, etc. Les clarifications effectuées jusqu'à présent au sein de la CFQA n'ont toutefois pas révélé un besoin trop important. Il s'est toutefois avéré que le fait que les adultes selon l'art. 32 OFPr ne soient pas du tout pris en compte dans le financement forfaitaire de la Confédération pose des problèmes (plus importants). Cette lacune doit maintenant être comblée. La portée politique doit également être prise en compte dans la recherche de solutions.	CFQA	À partir de 2022	Le projet «Contrat d'apprentissage pour adultes» ne sera pas poursuivi. La demande de la CFQA concernant la prise en compte des adultes admis en vertu de l'art. 32 OFPr dans le financement forfaitaire de la Confédération est également retirée. Une analyse approfondie des responsables des finances du SEFRI montre que la charge qui serait occasionnée par la réalisation de cette demande serait disproportionnée par rapport au gain réel. Les forfaits ne changeraient d'ailleurs que de façon marginale (voire pas du tout) si l'on tenait compte de l'art. 32 OFPr.

	En raison de la priorisation des nombreux travaux de projet, le lancement du projet a été repoussé d'un an, à 2022. Le comité de la CSFP a discuté du projet en janvier 2022 et a approuvé le fait que l'objectif initial du projet soit transféré dans d'autres projets et poursuivi.			
3.11	**Gérer les conséquences de la pandémie de Covid-19** La CSFP assure la coordination intercantonale sur les grandes questions liées à la gestion des défis que pose la pandémie de Covid-19 dans la formation professionnelle. Elle fait partie des organes mis en place par les partenaires de la formation professionnelle et rapporte les préoccupations des cantons. Ses commissions se chargent des aspects de mise en œuvre garantissant aux personnes en formation la tenue des procédures de qualification, l'atteinte des objectifs de formation et l'égalité des chances. À l'issue de la pandémie, la CSFP et ses commissions évaluent les travaux et définissent la suite à donner pour les développements induits par la pandémie (par ex. l'enseignement à distance, la situation concernant les cours interentreprises, l'adaptation des procédures de qualification, les coûts, etc.). Le domaine de la formation continue a également été fortement touché par la crise sanitaire. La CIFC examine la situation en coopération avec le SEFRI et évalue la nécessité d'agir.	CSFP Secrétariat	En continu	L'assemblée plénière de la CSFP a pris connaissance, le 15 septembre 2022, des réponses des commissions et des conférences, et en a tiré la conclusion suivante: parmi les points positifs constatés, on relève que le flux d'informations a pu être maintenu grâce aux échanges en ligne, et ce de manière accessible et efficiente. Un autre aspect positif concerne les prestations de coordination accomplies par la task force récemment constituée. S'agissant des défis, on retient l'augmentation considérable de la charge de travail pour les organes de la CSFP, en particulier lorsque des activités ou projets d'une certaine ampleur ont été poursuivis tandis que les cantons devaient en même temps faire face à une surcharge de travail en interne. Parmi les enseignements tirés, on constate qu'il est utile de garder les formes de séances en ligne et hybrides, notamment pour des échanges courts, sans problématique particulière, entre des membres se connaissant bien.

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
3.1	**Préparer la mise en œuvre de la mesure 3 intitulée Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans (viamia)** L'offre de conseil vise à analyser et à renforcer l'employabilité des personnes de plus de 40 ans. Après une phase pilote d'un an en 2021 dans onze cantons, les consultations viamia seront proposées dans tous les cantons en 2022. Une plateforme en ligne sera disponible au milieu de l'année 2022. Elle doit permettre aux personnes intéressées de réfléchir de manière autonome à leur propre carrière.	CDOPU / SEFRI	À partir de janvier 2022	L'introduction de l'offre viamia dans toute la Suisse s'est déroulée comme prévu, au début de l'année 2022. Les évaluations du premier semestre révèlent un niveau de satisfaction toujours aussi élevé et un même taux de recommandation de la part de la clientèle. Se fondant sur les résultats obtenus durant l'année pilote viamia, le SEFRI a lancé une campagne de communication s'adressant avant tout aux personnes n'ayant pas suivi de formation initiale et continue au niveau tertiaire. La plateforme en ligne destinée à assister les personnes intéressées à mener elles-mêmes une réflexion sur leur carrière a pu être développée, tant sur le plan technique que sur celui du contenu, et a été lancée au printemps.

CDOPU / CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
3.1	**Examiner la possibilité de mettre au point des outils de conseils dans le domaine des compétences de base** Une enquête réalisée par la CIFC et la CDOPU auprès des services cantonaux d'orientation professionnelle,	CIFC / CDOPU	Juillet 2022	La première phase du projet triage est achevée. Elle a montré que des outils efficaces existaient en partie. La seconde phase a été lancée avec le choix du prestataire chargé du projet. Il devra fournir une boîte à outils complète pour le triage.

	universitaire et de carrière a montré qu'il était nécessaire, pour favoriser le travail d'orientation auprès des adultes rencontrant des difficultés dans le domaine des compétences de base, de mettre au point des outils de conseils adéquats. Il devrait être possible d'élaborer de tels outils dans le cadre d'une mesure intercantonale de la CIFC.			

CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
3.1	**Contribuer à l'encouragement des compétences de base** Au titre d'une mesure intercantonale, la CIFC poursuit, avec l'Association Lire et écrire, la campagne nationale intitulée «Simplement mieux!». Elle utilise pour ce faire le matériel d'information mis au point dans le cadre de cette nouvelle étape du projet.	Comité de la CIFC	En continu	Le relancement de la campagne s'est traduit par un certain nombre de mesures intervenant aussi bien au niveau national qu'à l'échelon régional.
3.2	**Prendre en compte la formation continue et les compétences de base dans la stratégie Formation professionnelle 2030** La CIFC suit le développement de la stratégie Formation professionnelle 2030 et s'engage en faveur des thèmes en lien avec la formation continue et les compétences de base des adultes.	Comité de la CIFC	En continu	En s'impliquant dans les groupes de travail œuvrant dans le cadre de Formation professionnelle 2030, la CIFC s'assure d'un lien entre ces travaux et le développement / la promotion de la formation tout au long de la vie.

Objectif stratégique 4: Le système de formation est connu et compréhensible par tous.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
4.1	**Recenser les attentes placées dans les voies de formation (projet Formation professionnelle 2030)** Dans le cadre du projet du SEFRI, lancé en tant qu'avant-projet de l'initiative Formation professionnelle 2030 et visant à créer une structure de conseil pour les profils des voies de formation et leurs mécanismes de réglementation (début en 2024; objectif: consolider les connaissances sur ces profils et mécanismes), les cantons participent à la définition des attentes placées dans les voies de formation. La description de projet du SEFRI prévoit qu'en 2021, une équipe interdisciplinaire constituée à partir des commissions de la CSFP (CDP, CFPI, CPQ, CFFP) se penche sur les questions définies par le SEFRI et rédige à l'attention de la CTFP un rapport de synthèse sur les constatations et les conclusions du point de vue des cantons.	SEFRI Participation des commissions de la CSFP (CDP, CFPI, CPQ, CFFP) Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP	À partir de 2022	Initialement, le projet était prévu en trois phases. La première phase avait pour but de recenser les attentes placées dans les voies de la formation professionnelle supérieure et d'en discuter dans le cadre de l'enquête menée en ligne sur le projet Positionnement des ES. Le 13 décembre 2022, le rapport final a été discuté au sein de la CTFP; il a été décidé que le but poursuivi dans le cadre de ce projet et visant à consolider les connaissances sur les profils des voies de formation et leurs mécanismes de réglementation auprès des partenaires de la formation professionnelle était déjà atteint et qu'il n'était pas nécessaire d'envisager encore d'autres mesures.
4.2	**Poursuivre le développement des profils d'exigences** **(projet Formation professionnelle 2030)** Un état des lieux des instruments cantonaux utilisés dans le cadre du projet Profils d'exigences: instruments scolaires de la CDIP est établi et évalué par des experts	Groupes de travail Groupe de pilotage	Décembre 2022	Le projet a été prolongé d'un an dans le cadre du contrôle de gestion de juin 2023, parce que le déploiement de la grille de compétences bernoise n'avance pas aussi vite que prévu en Suisse alémanique. En Suisse latine, le projet est

	externes. Les groupes de travail examinent la possibilité d'utiliser ces instruments dans toute la Suisse, tandis que le groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement élaborent une recommandation à leur sujet à l'attention de la CSFP et de la CDIP.	Groupe d'accompagnement		en bonne voie. La CTR soutient la mise en place du projet.

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
4.1	**Mise en œuvre progressive de la stratégie nationale OPUC (projet Formation professionnelle 2030)** La stratégie nationale OPUC, approuvée par la CDIP en automne 2021, sera mise en œuvre progressivement. Elle se fonde sur le plan d'action adopté pour une première phase de mise en œuvre jusqu'à fin 2023.	CDOPU	À partir de l'automne 2022	Différentes actions ont pu être lancées au cours de l'année 2022, conformément au plan d'action, dont notamment les volets prioritaires qui sont: «définition des compétences de conception de carrière» et «révision du profil de compétences pour la formation des conseillères et conseillers de l'OPUC». D'autres actions ont été reportées en raison de retards, et adaptées en conséquence dans le plan d'action.

CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
4.1	**Définir clairement la formation continue** Les recommandations relatives à la formation continue d'adultes, adoptées le 20 février 2003 par la CDIP, sont remaniées afin de clarifier les définitions utilisées par les cantons et de prendre en compte les dispositions de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo).	CIFC	Décembre 2022	Des ateliers de travail lors de l'assemblée plénière d'automne complétés par une présentation de l'avis de droit sur la LFCo ont permis d'esquisser la structure et le contenu d'une future recommandation. La CIFC prévoit d'avoir un texte définitif dans le courant 2023.

4.2	**Élaborer un cadre d'orientation pour la promotion des compétences de base** En 2018, sur une suggestion de la CIFC, le SEFRI a chargé un groupe de travail commun d'élaborer un cadre d'orientation pour les compétences de base dans le domaine des TIC. En 2020, un deuxième cadre d'orientation a suivi pour les compétences de base en mathématiques. Des travaux doivent à présent être lancés en concertation avec le SEFRI en vue d'élaborer un cadre d'orientation pour la lecture et la rédaction. Dans la cadre du projet Favoriser les compétences de base – interfaces et qualité de la CII, l'interface entre les domaines de la formation et de la migration relative à la compétence de base portant sur la capacité d'expression orale dans une langue nationale devra aussi être clarifiée.	Comité de la CIFC	Décembre 2022	Les travaux sur le dernier cadre d'orientation (Lire et écrire) ont été lancés par le SEFRI. Un cadre devrait être disponible en 2023.

Objectif stratégique 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais	Reporting 2022
5.1	**Définir le blended learning** Pour apporter des réponses aux questions d'utilisation et de financement du blended learning, le groupe de travail de la CFPI définit, dans le rapport de projet, des ébauches de solutions et des variantes relatives à cette méthode d'apprentissage. Le rapport approuvé par l'assemblée plénière sert ensuite à la CSFP de position de principe pour une meilleure consolidation de la thématique au sein du partenariat de la formation professionnelle. La recommandation blended learning est adoptée par la CTFP en novembre 2022; au préalable, les cantons, les associations d'employés et d'employeurs et la Table Ronde des écoles professionnelles seront consultés. Un avis de droit externe concernant l'attribution de mandats pour du matériel didactique et des systèmes de gestion de l'apprentissage qui seront ensuite utilisés dans les écoles professionnelles est disponible. Les organes technico-pédagogiques de la CSFP ont vérifié la faisabilité de la définition de principes fondés sur le partenariat et concernant les conditions minimales pour les plateformes d'apprentissage. Le mandat à la CFFP pour les travaux de mise en œuvre de la décision concernant le financement des CI	CFPI Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP CDP CFFP	Décembre 2022	Les travaux en lien avec le guide d'orientation sur le blended learning ont pu être menés à bien au sein du partenariat de la formation professionnelle. Le guide a été adopté le 15 septembre 2022 par l'assemblée plénière de la CSFP et le 4 novembre 2022 par la CTFP. Le projet Formation professionnelle 2030 est désormais terminé. L'avis de droit sera adopté au premier trimestre 2023, et le mandat a été confié à la CFFP.

	est donné (le cas échéant, adaptation du règlement sur le subventionnement des cours interentreprises).			
5.2	**Optimiser la gestion et l'échange de données (projet Formation professionnelle 2030)** Le comité et l'assemblée plénière de la CSFP sont régulièrement informés de l'avancement du programme Optima, mais aussi régulièrement consultés à son sujet. La COP est responsable, au sein de la structure du programme, de la préparation et de la mise en œuvre des projets opérationnels Optima et procède ainsi aux clarifications nécessaires concernant les besoins, les conditions types techniques et le financement. En 2021, d'autres projets Optima sont réalisés en fonction des ressources disponibles. La COP se charge de la mise en œuvre conjointement avec le CSFO. Élaboration des normes eCH pour la formation professionnelle (sous la direction du groupe spécialisé Éducation d'eCH) au titre des préparatifs pour la mise en œuvre à partir de 2022. Accompagnement du projet Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle. Coordination de la mise en œuvre de l'engagement relatif à la remise des demi-journées scolaires à BDEFA.	Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP COP SC ED	En continu À partir de décembre 2021	En 2022, deux consultations (HAKA/eCH) ont été menées dans les cantons, et cinq nouveaux descriptifs de projet pour 2023 ont été approuvés par les organes CSFP/CDIP. Les résultats du projet HAKA ont été approuvés et le nouveau eCH-0260 est sur le point d'être publié. Les cantons se sont engagés à harmoniser six processus opérationnels centraux d'ici fin 2025. La remise des demi-journées d'école s'est déroulée avec succès; la réforme 2023 des employées et employés de commerce peut être lancée dans de bonnes conditions.
5.3	**Renforcer la collaboration entre les trois lieux de formation**	COP	À partir de décembre 2021	Les thèmes du projet sont intégrés dans d'autres projets de Formation professionnelle 2030 ou couverts dans ces projets: les domaines du

	Dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, et en ce qui concerne l'échange de données entre les trois lieux de formation, la COP élabore une analyse des besoins et établit une liste des priorités s'agissant des mesures d'amélioration visées. Celles-ci seront traitées, en fonction de l'ordre de priorité, en tant que projets de mise en œuvre Optima.			développement des professions et des procédures de qualification sont dorénavant insérés dans le projet «Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle» et sont discutés de manière partenariale. De même, les domaines qui concernent la COP sont ancrés dans le projet OPTIMA et relèvent donc d'Educa; ils sont traités et font l'objet en permanence d'un examen critique. Le projet en tant que tel est terminé.
5.4	**Développer la numérisation dans le domaine de la formation professionnelle** La CSFP soutient les mesures de mise en œuvre prévues dans la stratégie numérique de la CDIP pour la formation professionnelle. La CFPI évalue les besoins de coordination au niveau intercantonal pour la transformation numérique dans la formation en école professionnelle (aspects didactiques et pédagogiques et aspects de l'égalité des chances) ainsi que pour les développements numériques dans la formation en entreprise et dans les cours interentreprises. Elle prend ensuite les mesures nécessaires. La commission définit le rôle qu'elle veut endosser vis-à-vis de ces questions en constante évolution. La CFFP évalue les besoins de coordination au niveau intercantonal concernant les aspects financiers (et, entre autres, également les aspects de l'égalité des chances) de la transformation numérique dans la formation professionnelle.	Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP CFPI CFFP CFP	En continu	La CFPI a défini les mesures à prendre, de même que le rôle qui lui incombe, en se fondant sur la consultation qui a été menée sur le guide d'orientation relatif au blended learning; elle a fait attribuer les mandats aux commissions concernées via le comité de la CSFP. L'aspect financier n'a pas encore été examiné. Le sujet doit rester dans le prochain programme de travail.

	L'échange d'informations avec le réseau des déléguées et délégués cantonaux pour la numérisation dans l'éducation, récemment mis sur pied par la CDIP, est assuré.			
5.5	**Participer au développement du projet Culture générale 2030 (projet Formation professionnelle 2030)** Après la discussion et l'adoption des principes de révision par les partenaires de la formation professionnelle au sein de la CTFP, les travaux de révision débuteront à partir de 2022. Les cantons sont étroitement associés à l'organisation du projet, tant dans la co-direction du projet, le groupe d'accompagnement que dans les organes existants (CFPI, comité de la CSFP, CTFP). La CFPI participe activement aux travaux de révision par l'engagement de ses membres ou de délégués cantonaux et contribue ainsi à la réalisation des objectifs du projet.	CFPI Comité de la CSFP	À partir de février 2022	La co-direction du projet «Culture générale 2030» a été reprise par un membre de la CFPI conjointement avec le SEFRI. Les contenus de l'ordonnance concernant les conditions minimales qu'il s'agit d'adapter ont été identifiés. Une proposition a été élaborée pour l'évolution de la culture générale dans la formation professionnelle initiale. Les propositions soumises par la HEFP pour le remaniement du PEC ainsi que des pistes pour le développement de la PQual ont été discutées et retravaillées dans différents organes. Une recommandation a été rédigée concernant la coordination entre l'enseignement de la culture générale et celui des branches professionnelles. Depuis l'été 2022, les HEP ont suspendu leur collaboration au projet. Le problème est en cours de résolution.
5.6	**Observer et encourager l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence** La CTR observe l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence à utiliser pour évaluer, dans le cadre des offres de préparation à la formation professionnelle initiale et des offres de	CTR	Fin 2022	La CTR a observé l'évolution du test de langue fide. Les tests fide edu ont fait leurs preuves dans les offres transitoires. Actuellement, fide se trouve en phase de révision pour ses modules. En 2023, les points relevés par la CTR seront traités par le secrétariat fide et par le SEM. La

	formation professionnelle initiale, le niveau de compétences linguistiques des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Conjointement avec le SEM et le secrétariat fide, la CTR informe les acteurs de la formation professionnelle sur l'avancement de fide et les simplifications que permet ce système.			CTR assurera le suivi de ces développements en 2023.
5.7	**Coordonner la surveillance des écoles supérieures** La CSFP encourage l'échange d'expériences dans le domaine de la surveillance des écoles supérieures et organise une rencontre à ce sujet. La commission Écoles supérieures de la CSFP élabore des standards minimaux en matière de surveillance et veille à ce qu'ils soient appliqués de manière coordonnée dès 2021.	CES	Printemps 2022	La CSFP a adopté une recommandation sur les critères minimaux pour la surveillance des ES. Elle a également organisé une première journée spécialisée sur le thème afin de coordonner la mise en œuvre de cette recommandation.
5.8	**Élaborer une description du processus de validation des acquis** Le guide du SEFRI relatif à la validation des acquis de l'expérience ayant été abrogé, la CFQA établit une description du processus de validation qui contient également des informations sur les cantons où une validation est possible et sur les conditions d'admission.	CFQA	Février 2022	Le descriptif de processus a été élaboré et a été publié sur le site web de la CSFP.
5.9	**Promouvoir le dossier de formation** Les partenaires de la formation professionnelle doivent analyser la finalité du dossier de formation, son rôle, sa portée et les formes qu'il peut revêtir. Des réflexions fondamentales sont actuellement menées sur les plateformes d'apprentissage, les portfolios, l'approche	CDP CFPI CSFO Comité de la CSFP	Décembre 2022	Des questions sur l'utilisation du dossier de formation sont posées dans chaque enquête menée auprès des cantons dans le cadre de l'examen quinquennal. L'éventuelle intégration du dossier de formation dans des solutions électroniques et donc la question de sa

	Bring Your Own Device ou encore le blended learning; ces réflexions doivent être prises en compte.			revalorisation peuvent être discutées dans le cadre des travaux de suivi menés en lien avec le blended learning.
5.10	**Formation et formation continue des formateurs professionnels (cours de 40 heures pour formateurs et formatrices en entreprise) et révision des plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle (projet Formation professionnelle 2030)** La CFPI suit les travaux de révision des plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle (projet Formation professionnelle 2030). Elle en déduit si des mesures doivent être prises pour les cours de 40 heures reconnus à l'échelon cantonal qui s'adressent aux formatrices et formateurs professionnels. La CFPI évalue aussi s'il y a lieu d'intervenir à l'égard de l'assurance qualité de ces cours. Dans cette optique, elle surveille notamment le projet Formation professionnelle 2030 consacré au renforcement des compétences de formation au sein des entreprises. L'implication d'autres unités cantonales sur cette thématique (groupe de travail CFFE de Suisse latine) est assurée.	CFPI SKBG SCFIE	Décembre 2022	En 2022 a eu lieu un atelier sur les grandes tendances ayant eu un impact sur les plans d'études cadre. Il en résulte qu'il n'apparaît pas nécessaire de prendre des mesures pour les cours destinés aux formateurs et formatrices. La CFPI a examiné la nécessité d'introduire des cours numériques nationaux à l'intention des formateurs et formatrices. Un tel cours serait souhaité par un tiers des cantons; il a donc été décidé de ne pas le lancer.

6 Membres

6.1 Assemblée plénière

(État au 31 décembre 2022)

Appenzell Rhodes extérieures	Peter Bleisch Leiter Amt für Mittel- und Hochschulen und Berufsbildung Obstmarkt 3 9102 Herisau
Appenzell Rhodes intérieures	Alfred Steingruber Leiter Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Hauptgasse 51 9050 Appenzell
Argovie	Kathrin Hunziker Vorsteherin Abteilung Berufsbildung und Mittelschule Bachstrasse 15, Postfach 5001 Aarau
Bâle-Campagne	Natalie Breitenstein Vorsteherin Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Rosenstrasse 25 4410 Liestal
Bâle-Ville	Ulrich Maier Leiter Mittelschulen und Berufsbildung Leimenstrasse 1 4001 Basel
Berne	Barbara Gisi Vorsteherin Mittelschul- und Berufsbildungsamt Kasernenstrasse 27, Postfach 3000 Bern 22
	Florent Cosandey Chef de la section francophone Chemin des Lovières 13 2720 Tramelan 22
Fribourg	Christophe Nydegger Chef du Service de la formation professionnelle Derrière-les-Remparts 1 1701 Fribourg

Genève	Gilles Miserez Directeur général de l'Office pour l'orientation, formation professionnelle et continue Rue Prévost-Martin 6, case postale 192 1211 Genève 4
	Sylvain Rudaz Directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire Chemin de l'Echo 5A 1213 Onex
Glaris	Patrick Geissmann Hauptabteilungsleiter Höheres Schulwesen und Berufsbildung Gerichtshausstrasse 25 8750 Glarus
Grisons	Curdin Tuor Leiter Amt für Berufsbildung Grabenstrasse 1 7001 Chur
	Gion Lechmann Leiter Amt für Höhere Bildung Grabenstrasse 1 7001 Chur
Jura	Manuel Donzé Chef du service de la formation postobligatoire Rue du 24-Septembre 2 2800 Delémont
Lucerne	Christof Spöring Leiter Dienststelle Berufs- und Weiterbildung Obergrundstrasse 51 6002 Luzern
Neuchâtel	Laurence Knoepfler Chevalley Cheffe de Service des formations postobligatoires et de l'orientation Espacité 1 2302 La Chaux-de-Fonds
Nidwald	Pius Felder Leiter Amt für Berufsbildung und Mittelschulen Robert-Durrer-Strasse 4, Postfach 1241 6371 Stans

Obwald	Urs Burch Vorsteher Amt für Berufsbildung Grundacherweg 6, Postfach 1164 6061 Sarnen 1
St-Gall	Bruno Müller Leiter Amt für Berufsbildung Davidstrasse 31 9001 St. Gallen
Schaffhouse	Philipp Dietrich Dienststellenleiter Berufsbildung und Berufsberatung Ringkengässchen 18 8201 Schaffhausen
Schwyz	Oscar Seger Vorsteher Amt für Berufsbildung Kollegiumstrasse 28, Postfach 2193 6431 Schwyz
Soleure	Stefan Ruchti Vorsteher Amt für Berufsbildung, Mittel- und Hochschulen Bielstrasse 102 4502 Solothurn
Tessin	Paolo Colombo Direttore Divisione della formazione professionale Via Vergiò 18, casella postale 6932 Breganzona
Thurgovie	Marcel Volkart Chef Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Grabenstrasse 5 8510 Frauenfeld
Uri	Yvonne Slongo Vorsteherin Amt für Berufsbildung Klausenstrasse 4 6460 Altdorf
Valais	Tanja Fux Cheffe du Service de la formation professionnelle Avenue de la Gare 34 1951 Sion

Vaud	Lionel Eperon Directeur général de l'enseignement postobligatoire Rue Saint-Martin 26 1014 Lausanne
Zoug	Dusan Milakovic Leiter Amt für Berufsbildung Chamerstrasse 22 6301 Zug
Zurich	Niklaus Schatzmann Vorsteher Mittelschul- und Berufsbildungsamt Ausstellungsstrasse 80 8090 Zürich
Principauté du Liechtenstein	Werner Kranz Vorsteher Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Postfach 684 FL-9490 Vaduz

6.2 CSFP élargie

Les chefs d'office mentionnés ci-dessous sont désormais membres de la CSFP suite à l'élargissement de la CSFP aux thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la formation continue. Dans leur canton, ils sont directement subordonnés au conseiller ou à la conseillère d'État de leur canton pour les thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la formation continue (état au 31 décembre 2022):

6.2.1 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)

Fribourg	Thomas Di Falco Chef du service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes Rue St-Pierre Canisius 12 1700 Fribourg
Jura	Andréas Häfeli Chef de service du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire Rue du Banné 23 2900 Porrentruy
Schwyz	Janina Baruth Vorsteherin Amt für Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung Huobstrasse 9 8808 Pfäffikon

Tessin	Emanuele Berger Direttore della Divisione scuola e Coordinatore Via Portone 12 6501 Bellinzona
Uri	Dominic Wetli Abteilungsleiter Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung Klausenstrasse 4 6460 Altdorf
Zoug	Urs Brütsch Leiter Amt für Berufsberatung Baarerstrasse 21 6300 Zug
Zurich	Christine Viljehr Leiterin Fachbereich Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung Dörflistrasse 120, Postfach 8090 Zürich

6.2.2 Formation continue (CIFC)

Fribourg	Thomas Di Falco Chef du service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes Rue St-Pierre Canisius 12 1700 Fribourg
Grisons	Gion Lechmann Leiter Amt für Höhere Bildung Grabenstrasse 1 7001 Chur

6.3 Comité

(État au 31 décembre 2022)

Président:	Christophe Nydegger FR
Vice-présidents:	Paolo Colombo TI, Niklaus Schatzmann ZH
Secrétariat:	Karin Rüfenacht CSFP (stratégique), Marc Schreyer CSFP (administratif)
Membres:	Lionel Eperon VD, Benedikt Feldges CIFC, Barbara Gisi BE, Ulrich Maier BS, Bruno Müller SG, Daniel Reumiller CDOPU, Christof Spöring LU
Hôtes permanents:	Rémy Hübschi SEFRI, Jean-Pascal Mougin CLPO, Claude Pottier CSFO

6.4 Commissions

(État au 31 décembre 2022)

6.4.1 Commission Formation professionnelle initiale (CFPI)

Président:	Paolo Colombo TI
Secrétariat:	Katja Dannecker CSFP
Membres:	Michael Bussmann LU, Patrick Geissmann GL, Simone Grossenbacher BE, Vincent Joliat JU, Jodok Kummer VS, Gaetano Lentini BS, Daniel Preckel LU, Sandro Schneider AG, Peter Sutter BE, Walter Waltenspül ZH, Jean-Daniel Zufferey VD, Markus Zwyssig ZH
Hôte permanent:	Toni Messner SEFRI

6.4.2 Commission Développement des professions (CDP)

Président:	Bruno Müller SG
Secrétariat:	Karin Rüfenacht CSFP
Membres:	Peter Dinkel ZH, Christoph Düby BE, Michel Etienne NE, Odile Fahmy SEFRI, Fredy Fritsche SG, Daniel Hug VD, Christian Koch TG, Martin Kohlbrenner BS, Jodok Kummer VS, Jeanpierre Mini TI, Karin Schmidt ZG, Patrick Seiler SO

6.4.3 Commission Transition (CTR)

Présidente:	Monika Eicke LU
Secrétariat:	Amandine Mekolo CSFP
Membres:	Benedikt Arnold BS, Constantin Diederichs GE, Stefan Furrer BE, Chiara Orelli Vassere TI, Frédéric Panza NE, Sandra Portmann NW, Barbara Schneider ZH
Hôte permanent:	Peter Anderau SBCH

6.4.4 Commission Formation et qualification des adultes (CFQA)

Président:	Ulrich Maier BS
Secrétariat:	Bernadette Fischli CSFP
Membres:	Florent Cosandey BE, Raphaël Crittin VS, Ramon Fontana GR, Tatiana Lurati TI, Carla Müller-Stähli ZH, Dao Nguyen GE, Mariana Perret NE, Evelyn Tsandev BE
Hôtes permanents:	Sabina Giger SEFRI, Reto Trachsel SEFRI

6.4.5 Commission Organisation et processus (COP)

Président:	Peter Bleisch AR
Secrétariat:	Gabriela Maurer CSFP
Membres:	Martin Fischer BE, Alain Perriard FR, Claude Pottier CSFO, Martin Eric Ritz Educa, Erich Rosenberg ZG, Marcel Steffen ZH
Hôte permanent:	Marc Fuhrer CSFO

6.4.6 Commission Procédures de qualification (CPQ)

Président:	Stefan Ruchti SO
Secrétariat:	Mariela Schärer CSFO
Membres:	Lionel Arlettaz VD, Heinz Bross ZH, Ernst Heim BE, Roger Maurer LU, Gilles Miserez GE, Massimo Oggiano GR, Markus Sieger SG, Jvan Traversi TI, Pascal Wülser CSFO
Hôte permanent:	Reto Trachsel SEFRI

6.4.7 Commission Financement de la formation professionnelle (CFFP)

Président:	Pius Felder NW
Secrétariat:	Pierre-Yves Puippe CSFP
Membres:	Patrick Cetl SG, Igor Kos ZH, Jeanpierre Mini TI, Philippe Muggli VD, Alexandre Rey VS, Marcus Riedi BE, Erich Rosenberg ZG, Frédéric Ryser NE

6.4.8 Commission Écoles supérieures (CES)

Président:	Marcel Volkart TG
Secrétariat:	Pierre-Yves Puippe CSFP
Membres:	Manuela Del Torso TI, Carla Gasser LU, Dorian Koller AG, Fabienne Raccaud VD, Philipp Stadelmann BE, Hans Peter Steiner SG, Brigitte Steinmann ZH
Hôte permanent:	Ramona Nobs SEFRI

6.4.9 Commission CSFO (CCSFO)

Président:	Paolo Colombo TI
Secrétariat:	Magdalena Andreic CSFO
Membres:	Sonja Brönnimann AG, Thomas Di Falco FR, Tanja Fux VS, Stefan Ruchti SO, Curdin Tuor GR, Christine Viljehr ZH
Hôtes permanents:	Peter Marbet CSFP, Claude Pottier CSFO

6.5 Sous-commissions et autres

6.5.1 Sous-commission Lieux de formation de la Suisse alémanique[1]

Présidente: Sylvia Minder-Keller ZH
Secrétariat: Pia Hess CSFP
Membres: Michael Brupbacher BE, Daniel Preckel LU, Sandro Schneider AG, Sandra Tremp SG, Rudolf Zimmerli SO

6.5.2 Sous-commission Formation professionnelle initiale (Suisse alémanique)

Président: Gaetano Lentini BS
Secrétariat: Bernadette Fischli CSFP
Membres: Roger Augsburger ZG, Gerhard Gerner FL, Benno Keller SG, Pierpaolo Lorenzetto GR, Susanna Oppliger BE, Markus Schär AG, Walter Waltenspül ZH

6.5.3 Sous-commission Formation professionnelle initiale (Suisse romande)

Président: Vincent Joliat JU
Secrétariat: Pierre-Yves Puippe CSFP
Membres: Victor Carchedi VS, Corinne De Marco NE, Sophie Egger Genoud GE, Michel Etienne NE, Daniel Hug VD, Cristina Voutat BE

6.5.4 Sous-commission Directives pour l'échange informatisé des données

Président: Martin Fischer BE
Secrétariat: Marc Fuhrer CSFO
Membres: Selim Ach VD, Réjane Deppierraz BFS, Susanne Hebauf BE, Martin Sorg IGIB/GRIF, Philipp Wyss SEFRI
Délégués des entreprises produisant des logiciels: Daniela Cantaluppi Zangger JCS Software, Marcel Wissmann Abraxas Informatik

6.5.5 Groupe de coordination Formation et qualification des adultes (Suisse alémanique)[2]

Président: Ulrich Maier BS
Secrétariat: Bernadette Fischli CSFP
Membres: Roger Augsburger ZG, Franziska Berger BE, Ramon Fontana GR, Carla Müller-Stähli ZH, Priska Raimann SO, Evelyn Tsandev BE

[1] La sous-commission Lieux de formation de la Suisse latine est dirigée par la CLPO.
[2] Le Groupe de coordination Formation et qualification des adultes de la Suisse latine est dirigé par la CLPO.

7 Secrétariat

Nom	Total
Katja Dannecker	100%
Bernadette Fischli	60%
Remo Grossenbacher	90%
Pia Hess	60%
Peter Marbet	100%
Gabriela Maurer	60%
Amandine Mekolo	20%
Pierre-Yves Puippe	100%
Karin Rüfenacht	100%
Marc Schreyer	80%
Total	**770%**

8 Annexe

- Liste des représentations cantonales dans les groupes de travail et les projets 2022
- Brèves du comité et des assemblées plénières 2022

31 décembre 2022

Représentants des cantons dans les projets et les organes permanents 2022

Représentants de la CSFP, de la CDOPU et de la CIFC dans des projets, dans des groupes de travail et d'accompagnement et dans des organes permanents.

Pas de (sous-)commissions ni de groupes de travail ad hoc d'une durée inférieure à une année. Pas de projets «Formation professionnelle 2030»; ceux-ci figurent sur une liste séparée, actualisée deux fois par année dans le controlling.

Instance mandante	Titre	Nom	Canton / Institution	Fonction	Fonction dans le canton / l'institution
CDIP	CII nationale	Peter Marbet	Secrétariat CDIP	Membre	Stv. Generalsekretär, Leiter Koordinationsbereich Berufsbildung & Sekundarstufe II Allgemeinbildung
CSFP		Monika Eicke	LU	Présidente (à partir de 2023)	Abteilungsleiterin BIZ

Sekretariat SBBK | Secrétariat CSFP c/o Generalsekretariat EDK | Secrétariat général de la CDIP
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
+41 31 309 51 11, sbbk-csfp@edk.ch

CDOPU	CII Comité national de développement et de coordination (CNDC)	Sonja Brönnimann	AG	Membre	Vorsitzende der Geschäftsleitung Beratungsdienste
CIFC	Groupe de coordination Compétences de base	Benedikt Feldges	BS	Membre	Fachverantwortlicher Weiterbildung
		Maja Huber	BE	Membre	Leiterin Abteilung Weiterbildung
		Tatiana Lurati	TI	Membre	Capo ufficio della formazione continua e dell'innovazione
		Olivier Marro	GE	Membre	Adjoint scientifique
CSFP	Organe national de coordination Réformes des employé-e-s de commerce et du commerce de détail (ONC)	Katja Dannecker	CSFP	Membre	Geschäftsführerin SBBK
		Regula Kreyenbühl	ZH	Membre	Bereichsleiterin
		Daniel Preckel	LU	Membre	Stv. Amtsleiter / Leiter BFS und Weiterbildung
		Niklaus Schatzmann	ZH	Membre	Amtschef
		Jean-Daniel Zufferey	VD	Membre	Délégué aux affaires intercantonales
CFPI	Maturité professionnelle CSFP (mesures relevant de la compétence cantonale)	Lea Gnos	LU	Direction	Stv. Abteilungsleiterin, Leiterin Berufsmaturität
		Patrick Bornet	VS	Membre	Inspecteur des écoles de commerce / Coordinateur cantonal pour la Maturité professionnelle
		Ursula Holliger	TI	Membre	Coordinatrice cantonale per la maturità professionale

		Rebekka Schraner	BE	Membre	Leiterin Fachstelle Berufsmaturität
		Hans Stadelmann	ZH	Membre	Beauftragter Berufsmaturität
		Thomas von Burg	BE	Membre	Abteilungsleiter BMS
CFPI	Compensation des désavantages	Roger Augsburger	AG	Direction	Leiter Ausbildungsberatung
		Florence Cantin	GE	Membre	Adjointe scientifique
		Urs Frischknecht	GL	Membre	Fachstelle Berufsbildung, Qualifikationsverfahren
		Jodok Kummer	VS	Membre	Adjunkt
		Massimo Oggiano	GR	Membre	Prüfungsleiter / Berufsinspektor
		Christine Rama	VD	Membre	Adjointe
		Rebekka Schraner	BE	Membre	Leiterin Fachstelle Berufsmaturität
		Nicola Snozzi	LU	Membre	Rektorin BBZG
		Walter Waltenspül	ZH	Membre	Bereichsleiter
CFPI	Groupe de travail Mise en œuvre Employé-e-s de commerce et Commerce de détail des cantons	Regula Kreyenbühl	LU	Direction	Stv. Abteilungsleiterin, Leiterin Berufsmaturität
		Fabienne Dorthe	VD	Membre	Cheffe Pôle
		Brigitte Fornerod	FR	Membre	Cheffe de secteur

	Markus Gsell	BS	Membre	Berufsinspektor
	Benno Keller	SG	Membre	Stv. Leiter, Ausbildungsberater
	Patrick Lisser	SZ	Membre	Prüfungsleiter
	Karin Schmidt	ZG	Membre	Ausbildungsberaterin
	Marino Szabo	TI	Membre	Capo ezione della formazione commerciale e dei servizi
	Manuela Wider	LU	Membre	Betriebliche Ausbildungsberaterin
	Ursula Zimmermann	BE	Membre	Fachbereichsleiterin
	Carla Müller-Stähli	ZH	Représentane	Verantwortliche Nachholbildung

SBBK CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 01/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du Comité de la CSFP du 20 janvier 2022:

N°	Points traités	Résultats | décisions
1.1	**Désignations pour les commissions de la CSFP**	• Christine Viljehr (ZH) succède à Bettina Beglinger (LU) dans la commission CSFO. • Raphaël Crittin (VS) succède à Lionel Clavien (VS) dans la commission Formation et qualification des adultes (CFQA).
1.2.	**Désignation pour le projet de la CDIP *www.profilsdexigences.ch*, *instruments scolaires***	Tanja Fux (VS) succède à Michel Tatti (VD) au sein du groupe de pilotage du projet *profilsdexigences.ch, instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage*, conduit par la CDIP.
2.	**Séances 2022 de la CSFP**	Les lieux suivants ont été retenus pour accueillir les assemblées plénières, l'assemblée générale et la journée de réflexion prévues en 2022: • Assemblée plénière du 24 février: Berne, *evangelisch-reformierte Kirche* (pour autant que la séance puisse avoir lieu en présentiel) • Assemblée générale des 19 et 20 mai: Neuchâtel • Assemblée plénière du 15 septembre: Berne, *Technische Fachschule TF* (provisoire) • Journée de réflexion des 9 et 10 novembre: canton de Zurich
3.	**Journée intercantonale de la formation professionnelle**	La journée intercantonale de la formation professionnelle aura lieu le 4 mai 2022 et sera consacrée aux Swiss Skills (préparation au choix professionnel).
4.	**Consultation sur le programme *Carte talent musique***	L'Office fédéral de la culture (OFC) a invité la CSFP à participer à la consultation sur le projet de concept-cadre relatif au programme *Carte talent musique*. La CSFP prendra position sur le projet par le biais d'une lettre commune avec la CESFG.
5.	**Professionnalisation des déléguées et délégués des cantons**	La Commission Développement des professions (CDP) a mis au point un modèle selon lequel il était prévu, pour les commissions DP&Q complexes, de donner un statut professionnel à un petit nombre de déléguées ou délégués des cantons. Ceux-ci auraient été engagés par le Secrétariat général de la CDIP et leur salaire aurait été financé par les cantons selon la clé de répartition. Le Comité de la CSFP a décidé d'abandonner le développement du modèle sous cette forme pour le moment et renonce à soumettre à la CDIP les taux d'occupation nécessaires. Le système de milice reste donc en place pour l'instant. Le Comité prévoit de reprendre la réflexion sur la professionnalisation des tâches de milice.

261.521-13.1/scma

SBBK CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Assemblée plénière de la CSFP: brèves 02/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de l'assemblée plénière de la CSFP du 24 février 2022:

N°	Points traités	Résultats | décisions
1.1.	**Désignation pour la Commission Transitions (CTR)**	Monika Eicke (LU) est le successeur de Claude Pottier (VS) à la présidence de la CTR. Parallèlement, elle représentera la CSFP au sein du comité de développement et de coordination (CNDC) de la Collaboration interinstitutionnelle (CII).
1.2.	**Désignation pour la Commission Formation professionnelle initiale (CFPI)**	Michael Bussmann (LU) est le successeur de Gaby Egli (LU) dans la CFPI. Cette élection a été approuvée par voie de circulaire par le comité de la CSFP le 17 février 2022.
2.	**Educa-CSFP: journée d'échange**	Le 9 mars 2022, Educa organise pour les membres de la CSFP une demi-journée d'échange sur l'état actuel de la vision architecturale. Il sera également possible de suivre l'événement en direct par livestream.
3.	**Convention de prestations ICT-CSFP**	La convention de prestations avec ICT formation professionnelle Suisse est prolongé de 4 ans. Pendant cette période, l'organe responsable procède à des optimisations dans le système modulaire, avec la participation des cantons.
4.	**Campagne Movetia**	La campagne au programme de mobilité «Échanges nationaux en formation professionnelle» (NABB) de Movetia débutera en mai 2022. L'objectif de ce programme est de promouvoir les échanges nationaux dans le domaine de la formation professionnelle initiale pour les apprenti-e-s et les diplômé-e-s.

261.521-9.2/scma

Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 03/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du Comité de la CSFP du 17 mars 2022:

N°	Points traités	Résultats | décisions
1.	**Désignation pour les commissions de la CSFP**	Tanja Fux (VS) succède à Gilles Miserez (GE) dans la commission CSFO.
2.	**Conférence commune CSFP – Table Ronde Écoles Professionnelles**	Les réunions communes entre la Table Ronde Écoles Professionnelles (TR EP) et la CSFP continueront à être organisées. La fréquence des échanges est fixée à tous les trois ans; la prochaine réunion aura lieu en 2024.
3.	**Acquisition de plateformes numériques: expertise juridique**	La CSFP mandatera un expertise juridique externe sur le droit des acquisitions. Celui-ci clarifiera les obligations des parties prenantes lorsque les seuils nationaux pour l'acquisition de plateformes d'apprentissage sont excédés.

261.521-13.2/scma

SBBK CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 04/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du Comité de la CSFP du 21 avril 2022:

N°	Points traités	Résultats | décisions
1.	**Lettre d'information «Panorama»**	La newsletter gratuite «Panorama» est un service du CSFO. Elle offre une information au plus près de l'actualité sur toutes les activités et nouveautés importantes dans le domaine de la formation professionnelle. Elle paraît toutes les deux semaines et est disponible en français, en allemand et en italien.
2.	**Adaptation de la convention de prestation ICT – CSFP**	La convention de prestations entre ICT Formation professionnelle suisse et la CSFP a été prolongée pour la période 2022-2026 en février par l'assemblée plénière. Le comité propose d'en élargir la validité à la nouvelle formation professionnelle initiale de développeur/se de business numérique CFC. L'organe responsable procède actuellement à une optimisation du système modulaire afin que sa comparabilité puisse être assurée. La convention ainsi élargie sera soumise aux membres de la CSFP pour ratification.
3.	**Imprimer les orientations sur les CFC et AFP**	Les partenaires de la formation professionnelle ont à nouveau discuté de la nécessité de préciser les orientations sur les CFC et les AFP. Ils ont conclu que cette modification devait être introduite car elle répond aux besoins de certains organes responsables. Afin d'en garantir une présentation uniforme sur tous les CFC et AFP, les partenaires de la formation professionnelle élaborent un modèle de certificat en collaboration avec le CSFO.
4.	**Élections dans les commissions de la CSFP**	Les personnes suivantes ont été nommées: • Sonja Brönnimann (AG) pour succéder à Daniel Reumiller (BE) dans la Commission CSFO. • Sandra Portmann (NW) pour succéder à Bettina Beglinger (LU) dans la Commission Transitions (CTR). • Philippe Muggli (VD) pour succéder à François Chapuis (VD) dans la Commission Finances de la formation professionnelle (CFFP). • Igor Kos (ZH) pour succéder à Beatrice Hasler (ZH) dans la Commission Finances de la formation professionnelle (CFFP).

261.521-13.3/scma/pu

SBBK CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Assemblée plénière de la CSFP: brèves 05/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de l'assemblée générale de la CSFP des 19 et 20 mai 2022:

N°	Points traités	Résultats | décisions
1.1.	**Election du comité de la CSFP et de la présidence**	Le comité de la CSFP et sa présidence, composée du président et de deux vice-présidents, sont réélus dans sa composition actuelle : • Président: Christophe Nydegger, FR • Vice-président: Paolo Colombo, TI • Vice-président: Niklaus Schatzmann, ZH • Lionel Eperon, VD • Barbara Gisi, BE • Ulrich Maier, BS • Bruno Müller, SG • Christof Spöring, LU • Benedikt Feldges, CIFC • Daniel Reumiller, CDOPU
1.2.	**Elections pour les commissions de la CSFP**	Les personnes suivantes ont été nommées dans la commission Organisation et proccesus (COP): • Claude Pottier (CSFO) pour succéder à Christoph Grottolo (CSFO) • Alain Perriard (FR) pour succéder à Max Brügger (FR)
2.	**Coûts de la certification professionnelle pour adultes**	Le rapport «Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes: inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse» sera probablement publié dans le courant de l'été après que l'assemblée plénière de la CDIP en aura pris connaissance. L'engagement lié à ce rapport a été approuvé par la CSFP. Ce rapport et cet engagement marque la fin du projet dépendant de Formation professionnelle 2030 «Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux».
3.	**Surveillance des écoles supérieures: recommandation**	La recommandation relative à la surveillance des écoles supérieures a été adoptée. Elle propose aux cantons des normes minimales pour la surveillance des ES et entre en vigueur le 1er août 2022.
4.	**Forfaits CIE 2022/23**	La commission Financement de la formation professionnelle (CFFP) examine chaque année les demandes d'adaptation des forfaits CIE et détermine sur la base du tarif des professions précédentes le tarif CIE pour les nouvelles professions. L'assemblée a approuvé la liste des forfaits CIE pour l'année scolaire 2022/2023.

		La liste avec les forfaits CIE 2022/2023 sera disponible dès le 10 juin 2022 sur le site de la CSFP.
5.	**Objectifs 2022**	Les objectifs 2022 de la CSFP élargie présentes les objectifs des trois conférences spécialisées CSFP, CIFC et CDOPU et de leurs commissions. L'assemblée a approuvé les objectifs 2022.
6.	**Rapport annuel 2021**	Le rapport annuel 2021 est établi en collaboration entre les trois conférences spécialisées que sont la CSFP, la CDOPU et la CIFC. L'assemblée a approuvé le rapport annuel 2021.

261.521-9.1/scma, pu

Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 08/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du comité de la CSFP du 25 août 2022:

N°	Points traités	Résultats | décisions
1.	**Nomination CFFP**	Laurence Knoepfler Chevalley (NE) est proposée pour succéder à Jean-Pascal Lüthi (JU) à la Commission fédérale de la formation professionnelle CFFP.
2.	**Programme de promotion «Places d'apprentissage COVID-19»: rapport d'évaluation**	La Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP a publié un rapport d'évaluation concernant le programme de promotion «Places d'apprentissage COVID-19». Le rapport est disponible en allemand, français et italien sur le site du SEFRI.
3.	**Forfaits CSI 2022/23**	Les forfaits Cours spécialisés intercantonaux CSI pour l'année scolaire 2022/23 ont été approuvés par le comité tels que proposés par la Commission Financement de la formation professionnelle CFF. Les forfaits ont été communiqués aux prestataires de CSI et sont disponibles sur le site de la CSFP consacré aux cours spécialisés intercantonaux.

261.521-13.5/scma

SBBK
CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Assemblée plénière de la CSFP: brèves 09/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de l'assemblée plénière de la CSFP du 15 septembre 2022:

N°	Points traités	Résultats | décisions
1.	**Blended Learning: état des travaux**	Le guide de référence et le rapport de consultation ont été approuvés.
2.	**Adaptation de la recommandation n° 9 de la CSFP**	La recommandation n° 9 de la CSFP «Employé / employée de commerce CFC; filières de formation initiale en école (FIEc); Principes pour la reconnaissance et la surveillance» de 2015 a été adaptée. La recommandation actualisée est disponible sur le site de la CSFP dès la fin du mois de septembre.
3.	**Dépôt de projet: promotion des compétences linguistiques et didactiques des enseignants**	La CSFP est prête à agir en tant que mandante du projet «Promotion des compétences linguistiques et didactiques pour l'enseignement bilingue des enseignants du secondaire II (formation professionnelle)». Elle informera sur le projet par ses canaux et agira pour une mise en œuvre des résultats du projet auprès des prestataires de formation et de formation continue et dans les écoles professionnelles.
4.	**Journée intercantonale de la formation professionnelle**	En vue des prochaines éditions de la Journée intercantonale de la formation professionnelle, les mesures suivantes doivent être mises en place: • Extension à une semaine d'action nationale • Augmentation du contenu rédactionnel • Renforcement de la coopération avec les stations de radio • Renforcement de la mise en réseau et de la présence sur les plateformes de formation professionnelle • Intensification de la collaboration avec SwissSkills • Révision du site internet et des autres moyens de communication Le concept détaillé et le financement seront clarifiés avec le SEFRI.
5.	**HAKA: clôture du projet et engagement**	Le projet «Harmonisation de l'échange de données entre offices cantonaux de la formation professionnelle» (HAKA) s'achèvera après la consultation sur les résultats du projet. L'engagement correspondant pour l'harmonisation des processus dans la formation professionnelle a été adopté.
6.	**Programme «Optima»: projets**	Dans le cadre de l'optimisation de l'échange intercantonal de données, les projets suivants ont été approuvés: • sedex – extension • HAKA/eCH – introduction et mise en place d'un

		service de coordination • Registre des écoles professionnelles – niveau 2 • Registre des organisations dispensant des CIE – étude • Contrat d'apprentissage pour grandes entreprises – étude
7.	**Formation et qualification des adultes: déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle**	L'engagement élaboré a été adopté à l'intention de la CDIP – en vue du Sommet national de la formation professionnelle du 14 novembre 2022.
8.	**Positionnement ES: prise de position**	La prise de position de la CSFP sur le rapport du SEFRI concernant le positionnement des écoles supérieures a été approuvée. Sur cette base, les offices des hautes écoles seront maintenant consultés sur cette thématique, pour ensuite élaborer, sur cette base élargie, le positionnement de la CDIP à l'attention du Sommet national de la formation professionnelle.

261.521-9.3/scma

SBBK
CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 11/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors des journées de réflexion du comité de la CSFP des 9 et 10 novembre 2022:

Points traités	Résultats | décisions
Élections commissions de la CSFP	Chiara Orelli Vassere (TI) est nommée comme successeur de Marino Szabo (TI) dans la commission Transitions CTR.
Élections SwissSkills	Christophe Nydegger (FR) est nommé comme successeur de Claude Pottier (CSFO, ancien VS) dans l'association SwissSkills ainsi que dans le conseil de fondation SwissSkills en tant que représentant de la Suisse latine.
Accompagnement de la mise en œuvre des réformes employé-e de commerce et commerce de détail	Le délai d'inscription pour l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes employé-e de commerce et commerce de détail arrive à échéance. Cette offre a été souhaitée par les cantons, car la mise en œuvre de mesures de formation orientées vers les compétences opérationnelles dans la formation professionnelle initiale place les acteurs face à de nombreux défis et les offices de la formation professionnelle manquent parfois de temps et de connaissances pour soutenir les écoles professionnelles. L'accompagnement de la mise en œuvre, conçu et réalisé de manière centralisée par Ectaveo, doit donc avant tout décharger les offices cantonaux de la formation professionnelle; il comprend, outre la hotline (téléphone / e-mail), le portail d'information ainsi que des forums d'échange animés pour les écoles. Comme la participation des cantons aux coûts ne peut pas se faire via le budget ordinaire de la CSFP en raison des délais, un modèle d'abonnement a été élaboré. Les représentants des cantons au sein de l'ONC souhaitent attirer l'attention des offices de la formation professionnelle sur le fait qu'à partir du début du suivi de la mise en œuvre (début 2023), l'ONC ne disposera plus de ressources pour répondre aux questions relatives à la mise en œuvre. En conséquence, les écoles sans accompagnement de la mise en œuvre seront renvoyées à l'office de la formation professionnelle de leur canton.
Forfaits CSI: spécialiste en restauration de système CFC	Le forfait CSI 2022/23 pour la profession de spécialiste en restauration de système CFC est fixé à 8'500 CHF pour une année.

261.521-13.6/scma

SBBK CSFP
Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 12/22

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du comité de la CSFP du 1er décembre 2022:

Points traités	Résultats | décisions
Élection Commission CSFO	La composition de la commission CSFO est repensée. Peter Marbet représentera désormais le secrétariat de la CSFP/CDIP à la place de Marc Schreyer.
Élection groupe de travail «Document de référence 2025-2028» concernant les compétences de base des adultes	Benedikt Feldges (BS/CIFC) est nommé dans groupe de travail «Document de référence 2025-2028» concernant les compétences de base des adultes.
Élection Sounding Board «Révision du profil de qualification et des règles de réussite du conseiller d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière»	Philipp Dietrich (SH) est nommé dans le Sounding Board «Révision du profil de qualification et des règles de réussite du conseiller d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière».
Nomination Commission Équité et Formation (CoEF)	Monika Eicke (LU) est proposée à la CDIP pour représenter la CSFP au sein de la Commission Équité et Formation (CoEF). Ce nouvel organe spécialisé permanent de la CDIP sera constitué en janvier 2023.
Nouvelle conception «OPTIMA»	Le label «OPTIMA» fonctionne désormais comme un portefeuille de projets et d'affaires, défini de manière non exhaustive dans le temps et sur le plan financier, pour l'optimisation des flux de données, qui est géré et piloté par la commission Organisation et processus (COP). La suite de la procédure prévoit que ces décisions seront coordonnées avec la CTFP en 2023.
Flexibilisation dans le domaine de la formation professionnelle: projet de suivi	Sur la base du projet de la CSFP «Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle», qui s'est formellement achevé en 2019, un projet de suivi doit examiner si et comment une «carte des compétences» peut être élaborée pour certaines formations initiales.

261.521-13.7/scma